



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 52429

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation des agressions contre les bureaux de poste à travers le pays. En effet, depuis quelques mois, les bureaux de poste voient la recrudescence du nombre des vols à main armée, souvent avec une rare violence et par des auteurs de plus en plus jeunes. Ces vols se multiplient et deviennent des faits préoccupants, car pouvant conduire à des drames, s'ils se banalisent dans les mois qui viennent. De plus, cette situation suscite un climat d'inquiétude des agents de la poste, face à ces braquages. Il conviendrait donc de programmer une réunion entre le ministère et la direction générale, pour examiner les moyens à mettre en oeuvre, afin de sécuriser les bureaux de poste dans la période des trois ans qui viennent. Une attention toute particulière mériterait d'être engagée dans les départements très urbanisés, et tout particulièrement dans le Val-d'Oise, sachant que ce genre d'agression devient récurrent. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le nombre d'attaques d'établissements de La Poste a fortement diminué depuis 2002 (- 58 %). Cette délinquance continue en revanche à progresser dans certains départements très urbanisés, ainsi à Paris et en petite couronne (48 faits constatés en 2008, contre 35 en 2007). La diminution des « braquages », tous établissements bancaires confondus, résulte du travail engagé depuis plusieurs années entre les acteurs économiques et les forces de sécurité intérieure sous l'égide de l'office central de lutte contre la criminalité organisée de la direction centrale de la police judiciaire. La Poste a développé une véritable culture de sûreté. Dès 2003, un « schéma directeur sécurité » a été adopté et un conseil de sécurité créé au sein du groupe. Par ailleurs, une convention de sécurité signée le 17 février 2006 entre le ministère de l'intérieur et ce groupe prévoit d'importantes mesures pour améliorer la sécurité des activités et des produits du groupe (sécurité des agences, des moyens de paiement, de la collecte, de l'acheminement et de la distribution des courriers, colis et valeurs confiés à La Poste, etc.). Les échanges, par le biais de contacts trimestriels et d'une réunion annuelle, se sont développés entre les représentants de la police judiciaire et les membres du conseil de sécurité de La Poste. Ce partenariat est décliné au niveau local, sous la forme notamment d'échanges d'informations techniques et opérationnelles, d'actions communes de sensibilisation aux risques, de désignation de référents, d'actions d'audit et de conseil en matière de prévention situationnelle. D'autres mesures mises en oeuvre par les forces de sécurité concourent à la sécurité de ce secteur. Il en est ainsi des « opérations anti-hold-up » organisées à l'occasion de la période des fêtes de fin d'année, avec un renforcement par la sécurité publique de la surveillance des établissements particulièrement exposés, notamment dans les centres-villes et les zones commerciales. Le recours généralisé à la police technique et scientifique et le développement de la vidéoprotection permettront également de renforcer la lutte contre cette délinquance.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52429

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5764

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8281